

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être sûrement renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

01746

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

EL ALAMI ARAB

Date de naissance :

19-01-1950

Adresse :

3 Rue Athéna 2MARS CASABLANCA

Tél. 0667323253

Total des frais engagés : 1053.00

Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Iham CHAH  
Médecine Générale  
Av. 2 Mars, 3 Rue Abdeslam Khatib  
Casablanca - Tél. : 05 22 20 45 45

Date de consultation :

26/04/2013

Nom et prénom du malade :

EL ALAMI ARAB

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Dépression

ATA

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

ACCUEIL

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 31/04/2013

Signature de l'adhérent(e) :



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/01/2023	AC	1	150,00	Docteur M. A. M. Casablanca - Tél: 0522 29 28 59
				AV. 2 Mars, 3 Rue Hassan II Casablanca - Tél: 0522 29 28 59

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE Des Dentistes DR. A. M. 2026 Médecins-Néurologues-Lot-Néurologues Casablanca - 0522 29 28 59	26/01/2023	903,00

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	





H° EL ALAMI Arab

Ordonnance

Casablanca, Le ...

96/06/803

① Anafrani f25 g 47,00 x 4

1 - 0 - 1

② Atymid 30 g 98,30 x 3

1/2 g le 20

③ IHOVANE 7,5 g

0 - 0 - 1

④ Raline g 76,80 x 1

1/4 le 20

⑤ Cardio aspirin 200 mg 2

1/2 g le 20

3, Rue Abdesslam EL Khatabi, AV.2 Mars 1 Etage N° 2 - Casablanca

الهاتف : 06 61 46 84 49 / المستعجلات : 05 22 28 34 52

زنقة عبد السلام الخطابي شارع 2 مارس الطابق الأول, رقم 2 - الدار البيضاء

Dr. ILHAM CHAH  
Des Médecins  
Mosquée Naoura  
Casablanca - 0522 29 28 59

Dr. ILHAM CHAH  
Des Médecins  
Mosquée Naoura  
Casablanca - 0522 29 28 59

Dr. ILHAM CHAH  
Des Médecins  
Mosquée Naoura  
Casablanca - 0522 29 28 59

Dr. ILHAM CHAH  
Des Médecins  
Mosquée Naoura  
Casablanca - 0522 29 28 59

27/03/03 - 25/03/03 05,10 X 2

Docteur Ilham CHAH  
Médecine Générale  
Av. 2 Mai 1952, 3 Rue Abdeslam Khattabi  
Casablanca - Tél: 05 22 28 3422

903,60

PHARMACIE  
Des Dentistes  
Dr. ALAMI ZINEB  
Mosquée Naouras Lot Naouras  
Casablanca - 0522 29 28 69